

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le 29 JUIN 2015

Monsieur le Sénateur,

Le Fort de Vaujours, situé sur les communes de Vaujours et de Courtry, a été utilisé par la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique pour y mener notamment des tirs de munition à l'uranium appauvri.

En 2010, la société Placoplâtre a repris ce site pour y exploiter à terme une carrière de calcaire. Suite aux inquiétudes manifestées par certains élus et riverains des communes d'implantation du fort, j'avais demandé en 2014 qu'une Commission de suivi de site puisse se tenir régulièrement afin de garantir aux habitants que les travaux de démolition des bâtiment du site se dérouleront en toute transparence et que les précautions prises pourront prévenir les risques de dissémination d'uranium.

La société Placoplâtre a produit un protocole de contrôle préalable à la démolition des bâtiments. Ce protocole de contrôle a été soumis à l'Autorité de sûreté nucléaire qui a rendu son avis le 20 mars dernier.

Les préfets de Seine-St Denis et de Seine et Marne ont organisé une réunion de la Commission de suivi de site le 5 mai. La société Placoplâtre et l'Autorité de sûreté nucléaire ont présenté la démarche de précaution et les recommandations associées.

Lors de cette réunion, il a été fait mention du contrôle par Subatech des modalités de contrôle radiologique des travaux.

Il s'avère que les documents préparatoires à la réunion du 5 mai n'ont pas été communiqués avant la réunion de la Commission de suivi de site.

Monsieur Michel BILLOUT
Sénateur de la Seine-et-Marne
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

J'ai donc demandé aux préfets de communiquer le document précisant les modalités d'intervention de Subatech aux élus et de le rendre public. Je souhaite également qu'une rencontre puisse avoir lieu rapidement entre les élus concernés par le chantier de démolition et des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, afin que les préconisations de contrôle radiologique et de déconstruction puissent être présentées et discutées avec les élus, afin de lever toute ambiguïté sur la manière dont la sécurité du chantier sera contrôlée du point de vue de la radioprotection.

Enfin, j'ai demandé à ce qu'une nouvelle Commission de suivi de site puisse se tenir assez rapidement pour faire un point sur le chantier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL